



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère d'État

N°4690

Entrée le 17.09.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 02.10.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 18.09.2026

Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2026

Objet : Question parlementaire n° 4690 du 28 août 2026 de Monsieur le Député Franz Fayot et de Monsieur le Député Yves Cruchten concernant « Échange de données à caractère personnel entre les autorités israéliennes et la Commission européenne ».

Madame la Ministre,

En date du 28 août 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Premier ministre, du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 13 octobre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre

(s.) Luc FRIEDEN